



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019 18 HEURES 30 COMPTE RENDU

- Présents :** Monique PARENT, Michel PEDERENCINO, Evelyne COYAUX, Pierre MOCQ, Monique ROUSSEAU, André GODARD, Annie JACQUART, Jean-Pierre HECQUET, Murielle CARETTE, Fabienne HAUX, Didier ROSEREAU, Priscilla LEGRAND, Natacha BROUCK, Emmanuel LASSON, Cathy DELOFFRE,
- Représentés :** Michel LEBLOND (par Michel PEDERENCINO), Marie-Catherine HORNAIN (par Fabienne HAUX)
- Absent(s) :** Jean-Marie GOTRAND, Maurice PAMART
- Secrétaire :** André GODARD

Le conseil municipal adopte à l'unanimité de ses membres présents et représentés les comptes rendus du 20 juin et du 29 août 2019.

I] COMMISSION EXTRA MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE

1.1 Confirmation des décisions de la commission

Madame la Maire rappelle que la commission extra-municipale d'action sociale s'est réunie mercredi 6 novembre 2019. Elle a décidé :

- d'attribuer des bons de fin d'année pour 3 adultes, 1 enfant et 8 étudiants. Le montant des bons s'élève à 73 euros pour un adulte, 27 euros pour un enfant et 56 euros pour un étudiant.

Madame la Maire demande au conseil municipal d'entériner :

- Les montants
- L'attribution de ces bons

Le Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- D'entériner les montants et l'attribution des bons de fin d'année.

II] MARCHÉ GROUPE – DOUAISIS AGGLO

2.1 Convention entretien extincteurs RIA

Madame la Maire expose que dans le cadre de son projet de territoire, Douaisis Agglo a décidé de renouveler des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser les dépenses publiques. La Communauté a ainsi proposé la mise en place de groupements de commandes dans les conditions prévues à l'article 8 du code des marchés publics pour l'exécution de prestations de maintenance sur les extincteurs et les R.I.A.

Ce groupement de commande, qui a pour objectif la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs, présente l'intérêt de permettre des effets d'économies d'échelle, ainsi qu'une mutualisation des procédures de passation des marchés.

Douaisis Agglo s'est proposé pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement. Conformément aux dispositions du code des marchés publics, la création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement et donc les missions et responsabilités de chacun.

Dans le projet de convention joint en annexe, il est prévu que l'ensemble des opérations relatives à la procédure de passation du marché seront conduites par Douaisis Agglo qui agira comme coordonnateur de groupement et assurera à ce titre la signature et la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque collectivité membre du groupement assurera l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres.

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de ce marché et de l'autoriser à signer la convention.

Le Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- D'intégrer le groupement de commande
- D'autoriser Madame la maire à signer la convention.

III] RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU

3.1 Charte d'entretien des espaces publics – communes de l'ORQUE de Férin

Madame la Maire explique au conseil municipal que la commune est engagée dans une démarche de lutte contre l'utilisation des produits phytosanitaires. La commune a signée en novembre 2015 la charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'eau pour marquer cette engagement.

Depuis la Loi LABBE, Douaisis Agglo et l'agence de l'eau ont élaboré un cahier des charges pour la mise en œuvre et le suivi des Chartes d'entretien des espaces publics pour les communes de l'ORQUE de FERIN.

L'objectif de cette charte est d'aller au-delà de la réglementation.

Trois niveaux sont proposés :

- 1) Diagnostic, formation et sensibilisation
- 2) Zéro produits phytosanitaires sur l'ensemble de la commune
- 3) Eau et biodiversité en ville.

L'objectif de Douaisis Agglo est le niveau 1. L'agglomération prend en charge le bureau d'étude établissant le diagnostic, la formation de deux agents de la commune et toute la communication.

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion et le niveau de l'engagement et de l'autoriser à signer la convention.

Le Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- D'adhérer à la convention
- De choisir le niveau 2
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention

IV] FINANCES

4.1 Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor Public

Madame La Maire expose que les receveurs municipaux sont autorisés à fournir aux communes des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'indemnité formulée par Monsieur le Comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 13 voix pour et 2 voix contre (Evelyne COYAUX, Cathy DELOFFRE)

DECIDE

- De verser l'indemnité au taux de 100%

4.2 Admissions en non-valeur

Madame la Maire explique que Monsieur Franck WIERZBA, trésorier de SIN LE NOBLE, a transmis une liste de propositions de non-valeur pour une somme de 373,42 €.

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'admission ou le rejet de cette liste.

Le Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- D'accepter la liste de propositions de non-valeur pour une somme de 373,42 €

4.3 décision modificative n°4

Madame la Maire rappelle que le locataire du 9 rue de l'alliance avait versé une caution 490€. Madame la Maire propose la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement				
Imputation	Désignation	BP	DM	Nouveau budget
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	490 €	490 €
2188	Autres	177 559 €	-490 €	177 069 €

Le Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- D'accepter la décision modificative

4.4 Subventions exceptionnelles

Madame la Maire expose au conseil municipal que l'association « La férinelle » a participé à la fête du Chaudron mais n'a pas pu utiliser le bar de la salle des fêtes à cause des travaux.

Madame la Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à cette association.

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 €

VJ JEUNESSE

5.1 Séjour ski 2020

Madame la Maire donne la parole à Madame Evelyne COYAUX.

Madame COYAUX informe le conseil municipal que dans le cadre du contrat enfance jeunesse, la commune propose un séjour hiver avec l'organisme OCEANE VOYAGES pour les jeunes de 12 à 17 ans.

Deux destinations sont possibles pour la période du 15 au 22 février 2020

- ABONDANCE (Haute-Savoie) : Montant total 750 €
- LE GRAND BORNAND (Haute-Savoie) : 2 programmes au choix, Montant total 770 €

Une destination est possible pour la période du 22 au 29 février 2020:

- LA GIETTAZ (Savoie) : 2 programmes au choix, Montant total 740 €

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la destination du séjour et de la participation des familles

Le Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- De choisir la destination LE GRAND BORNAND
- De proposer 15 places
- De fixer la participation des familles à 320 €

VI] QUESTIONS DIVERSES

1) Dépôt de pain

Michel PEDERENCINO explique au conseil municipal qu'un boulanger reprend l'activité de l'ancien dépôt de pain ; Il fait actuellement des travaux de rénovation et va investir la somme de 40 000 euros pour l'achat de matériel. Son loyer sera de 400 euros par mois. Michel PEDERENCINO demande si une aide communale est possible.

Madame la Maire répond que le repreneur ne s'est pas manifesté en mairie et n'a fait parvenir aucun dossier de demande d'aide. Madame la Maire rappelle qu'une commune n'a pas vocation à financer des entreprises privées, cependant en cas de défaillance de l'offre privé et pour couvrir les besoins d'une population certaines aides sont possibles. Madame la Maire précise qu'elle attend maintenant le dossier chiffré et explicatif de demande d'aide du boulanger et demande à le rencontrer.

Priscilla LEGRAND demande si Madame la Maire a reçu une réponse du Sous-préfet. Madame la Maire répond que le sous-préfet a bien précisé qu'une aide n'était possible que si l'offre existante ne couvre pas les besoins de la population. Cette aide sera peut-être possible sur le loyer pendant un certain temps. Il est possible de donner une subvention mais pas de faire faire les travaux par les agents communaux. De plus, la commune ne peut pas salarier le repreneur. Il doit exister une convention entre le repreneur et la commune.

2) Médecin

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'elle a eu un contact avec un médecin. Celui-ci voulait être salarié de la commune. Il est possible de le faire hors cadre mais c'est compliqué. Madame la Maire continue toujours ses recherches. Si un médecin est trouvé, le conseil municipal sera amené à se prononcer.

3) Inauguration

Priscilla LEGRAND rappelle que le conseil municipal voulait donner des noms aux différentes salles communales. Priscilla LEGRAND demande si les familles ont été contactées pour avoir leur accord.

Madame la Maire répond que les familles n'ont pas été contactées mais que cela reste à faire.

4) Impasse rue de Bapaume

Priscilla LEGRAND met l'accent sur la dangerosité de la priorité à droite de l'impasse Bapaume. Elle n'est que peu respectée. Est-il possible d'augmenter la sécurité en améliorant la visibilité du panneau ?

Madame la Maire rappelle que l'impasse Bapaume est une voie privée et que la dangerosité de cette priorité est grande. Un emplacement réservé pour un équipement de sécurité est prévu au Plan Local d'Urbanisme. Si la commune fait acquisition de la parcelle, il faudra revoir la sécurité, sans doute en faisant appel à un cabinet spécialisé.

5) Rue de l'alliance

Fabienne HAUX informe le conseil municipal que les arceaux en bas de la rue de l'alliance ont été enlevés et que des trous subsistent. Cela est dangereux si les personnes ne les voient pas. Madame la Maire répond que la commune n'a pas enlevé ces barrières et que les trous seront comblés par des cailloux. Un nouveau matériel sera mis en remplacement.

6) Cambriolage

Jean-Pierre HECQUET informe le conseil municipal que des cambriolages ont eu lieu sur la commune notamment rue des roitelets. Les cambrioleurs passent par les jardins.

7) Salle du chaudron

Evelyne COYAUX propose au conseil municipal de faire bénéficier la salle du chaudron au relais des assistantes maternelles (RAM). Avant les travaux, le RAM occupait la salle des fêtes. La salle du Chaudron serait plus adaptée pour leurs activités. Les assistantes maternelles se réunissent une fois par mois, le mardi matin.

Madame la Maire répond que la salle du chaudron sera mise à disposition du RAM.

Cathy DELOFFRE demande que la salle du chaudron soit mise à disposition des férinois sur demande en journée. Pierre Mocq précise que la salle est régulièrement occupée en semaine et qu'il n'est pas exclu de la prêter pour des moments conviviaux. Chaque demande est examinée.

8) Micro crèche

Evelyne COYAUX est surprise d'apprendre l'installation d'une micro crèche sur la commune. Madame la Maire répond que la Caisse d'Allocation Familiale a décidé récemment de subventionner le projet situé sur la commune de FERIN. La CAF avait le choix entre trois projets. Madame la Maire rappelle que Evelyne COYAUX avait refusé de suivre le dossier car elle était contre l'installation d'une crèche sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.

H. ~~Assier~~
Jacques Anne
Assier
Assier
Assier
Assier